

DESCRIPTIF DE FORMATION



LA PROCEDURE DE REUNIFICATION FAMILIALE

Les personnes Bénéficiaires d'une Protection Internationale (BPI) ont droit de faire venir certains membres de leur famille en France. Cette formation s'attache à préciser les grandes étapes de cette procédure et à acquérir des réflexes pratiques pour l'accompagnement de ce public spécifique.



Lundi 8 février 2027
1 Journée



200€ pour les professionnel·les et services civiques,
Prix libre pour les bénévoles, étudiant·es et stagiaires

Objectifs

Etre en mesure d'informer et d'accompagner une personne BPI dans la procédure de réunification familiale

Connaitre les voies de recours en cas de refus

Contenus

Définitions et quelques chiffres

La distinction entre procédures de réunification familiale et regroupement familial

Les grandes étapes de la procédure de réunification familiale

Les voies de recours en cas de refus

Les bons réflexes dans l'accompagnement

Prérequis

Aucun

Public

Etudiant·es, bénévoles, volontaires en service civique et professionnel·les en lien avec le public BPI.

Méthode

Apports théoriques, outils pédagogiques participatifs divers, échanges, cas pratiques

Inscription en ligne avant le :

29 janvier <https://www.addcaes.org/actions/formation/>

Intervenante :

Aline Cocchi,
juriste et formatrice

Lieu :

Chambéry (sera précisé lors de la convocation)

Renseignements

04 79 72 43 49 ou
contact@addcaes.org



L'ADDCAES est un organisme de formation déclaré sous le n.° 82 73 0037773.

Elle est référencée sur le Datadock et certifiée QUALIOPi au titre de la catégorie « actions de formation »